C.E.T. Omnium
33, avenue du Maine - BP 27
75755 PARIS CEDEX 15

R.C. PARIS B 572 232 445
SIRET : 572 232 445 00054

Certifié conforme -
Le Président

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR

1) à 7) [...]

8) Nomination d'un Directeur Général

9) Pouvoirs en vue des formalités.

PROCES-VERBAL (extrait)

L'An Deux Mille Vingt Cinq,

Le 27 juin 2025 à 15 heures, Messieurs les Actionnaires de la Société CETOmnium, Société par actions simplifiée au capital de 623.322 €uros divisé en 4.074 actions de 153 €uros chacune, se sont réunis en Assemblée Ordinaire au Siège social 33, avenue du Maine - 75755 Paris Cedex 15 sur convocation faite par lettre adressée aux titulaires d'actions nominatives.

L'Assemblée procède à la constitution de son bureau dont la présidence revient à Monsieur François MARTINIER, Président du Conseil de Direction, présent.

Madame Chantal MARTINIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire, le tout conformément aux statuts.

Il a été établi une liste de présence signée par tous les actionnaires présents. Cette liste certifiée conforme par les Membres du Bureau, demeurera annexée au présent procès-verbal.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président constate que 7 actionnaires sont présents ou représentés et possèdent 3.851 actions sur les 4.074 actions composant le capital social de la Société, soit plus du quart. L'Assemblée Générale peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire des statuts,
- Les doubles des lettres adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence revêtue de la signature des Membres du Bureau,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés,

- L'inventaire, le compte d'exploitation, le compte pertes et profits et le Bilan arrêté au 31 décembre 2024.
- Le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes,
- L'état des résultats financiers des cinq dernières années,
- Le texte des résolutions proposées par le Conseil de Direction.

Monsieur le Président déclare à l'Assemblée, qui lui en donne acte, que les renseignements relatifs à l'information des actionnaires prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été tenus à sa disposition dans les conditions légales.

Monsieur le Président rappelle l'Ordre du Jour, puis il donne lecture du rapport du Président :

Après audition du rapport du Président, et lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte et donne la parole aux Actionnaires qui en font la demande.

Après divers commentaires, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions qui sont successivement adoptées.

[...]

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Aude LAUNAY, née le 12 avril 1980 et demeurant 81 bis rue Lauriston 75116 Paris, comme Directeur Général, disposant des mêmes pouvoirs que le Président conformément à l'article 15 des statuts, pour une durée correspondante à celle du mandat restant pour le Président, soit une année, qui prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'année 2025.

Cette résolution est adoptée par 3.851 voix pour et 0 voix contre.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale.

Cette résolution est adoptée par 3.851 voix pour et 0 voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

De tout ce que dessus a été dressé par le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

